

TAXES DE L'ABONNEMENT.

Table with columns for 'Par an, payé d'avance' and 'Par an, payé d'avance' for 'ÉDITION TRI-HEBDOMADAIRE' and 'ÉDITION QUOTIDIENNE'. Includes rates for domestic and foreign subscribers.

LE JOURNAL DE QUÉBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE

Éditeur-proprétaire, AUGUSTIN COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco

TARIF DES ANNONCES. Six lignes, première insertion... Pour chaque ligne au-dessus de 10 lig. 0.10

FRANCE.

Paris, 18 avril.

Je vous ai parlé, hier, brièvement du discours prononcé par M. J. Ferry à la Sorbonne, samedi dernier, à la cérémonie de la distribution des récompenses décernées aux sociétés savantes des départements.

Les journaux de droite ne peuvent s'empêcher de faire la comparaison de l'attitude différente de M. Jules Ferry à la Sorbonne et au Sénat.

Il est impossible de porter aujourd'hui un jugement sur les élections municipales de dimanche dernier.

Quant à la réforme électorale de 1867, comme on le sait, faite par les conservateurs. Ceux-ci viennent de renverser les libéraux, justement sur cette question.

La réforme électorale de 1867 fut, comme on le sait, faite par les conservateurs. Ceux-ci viennent de renverser les libéraux, justement sur cette question.

Quant à la réforme électorale de 1867, comme on le sait, faite par les conservateurs. Ceux-ci viennent de renverser les libéraux, justement sur cette question.

Quant à la réforme électorale de 1867, comme on le sait, faite par les conservateurs. Ceux-ci viennent de renverser les libéraux, justement sur cette question.

Quant à la réforme électorale de 1867, comme on le sait, faite par les conservateurs. Ceux-ci viennent de renverser les libéraux, justement sur cette question.

Quant à la réforme électorale de 1867, comme on le sait, faite par les conservateurs. Ceux-ci viennent de renverser les libéraux, justement sur cette question.

Quant à la réforme électorale de 1867, comme on le sait, faite par les conservateurs. Ceux-ci viennent de renverser les libéraux, justement sur cette question.

Quant à la réforme électorale de 1867, comme on le sait, faite par les conservateurs. Ceux-ci viennent de renverser les libéraux, justement sur cette question.

Quant à la réforme électorale de 1867, comme on le sait, faite par les conservateurs. Ceux-ci viennent de renverser les libéraux, justement sur cette question.

Quant à la réforme électorale de 1867, comme on le sait, faite par les conservateurs. Ceux-ci viennent de renverser les libéraux, justement sur cette question.

Quant à la réforme électorale de 1867, comme on le sait, faite par les conservateurs. Ceux-ci viennent de renverser les libéraux, justement sur cette question.

Quant à la réforme électorale de 1867, comme on le sait, faite par les conservateurs. Ceux-ci viennent de renverser les libéraux, justement sur cette question.

Quant à la réforme électorale de 1867, comme on le sait, faite par les conservateurs. Ceux-ci viennent de renverser les libéraux, justement sur cette question.

Les rapports sont en ce moment fort tendus entre M. de Freycinet et M. Léon Say. Le sacrifice de ce dernier serait, dit-on, chose à peu près décidée dans l'esprit du président du conseil, d'accord en cela avec MM. Grévy et Wilson.

M. Savary n'en est pas moins venu à Saint-Lô pour presider le conseil général.

Un membre conservateur de cette assemblée a proposé alors que le président fut invité à donner sa démission. On a été aux voix et la question préalable a été votée à une seule voix de majorité.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Un autre fait rassura les conservateurs lorsqu'ils firent la réforme électorale: ce fut la « distribution des sièges » telle qu'elle existait et existe encore.

« On appelle « siège » le droit qu'a une fraction du pays d'être représentée au Parlement. Aux temps lointains on le régime parlementaire fut institué en Angleterre, l'idée de droit n'existait nulle part, et celle de « franchises » et de « privilèges » dominait partout.

« Or, à l'époque où naquit le parlementarisme anglais, on donna à chacun des bourgs ou cités du royaume à chacun des comtes un certain nombre de représentants.

« Cette représentation fut peut-être basée, à l'origine, sur l'importance de la population de chaque collège; seulement, s'il en fut ainsi alors, cela n'existe plus aujourd'hui. Il y a, dans la Chambre des communes, des membres qui ont été élus par un certain nombre de dizaines de mille.

« Les abus amenés par la modification du groupement de la population furent tels que l'on raconte l'histoire d'un collège ayant deux députés à élire et possédant deux électeurs.

« En 1832, on fit une première réforme, mais on la fit à la manière anglaise, en supprimant les trop petits collèges sans toucher au principe de la distribution arbitraire des sièges.

« La redistribution dessièges repartirait d'une manière plus équitable la représentation; nous ignorons cependant si elle établirait, comme la loi française, le principe d'une représentation toujours proportionnelle à la population.

« La réforme de 1869 a introduit le suffrage à peu près universel dans les villes de l'Angleterre; l'extension aux campagnes de cette loi appellerait au vote tous les paysans; car le système des habitations isolées prévaut chez nos voisins.

« Or, en Angleterre la masse des paysans n'est pas, comme en France, formée de propriétaires; les ouvriers agricoles la composent, et ces ouvriers, entraînés par le précurseur méthodiste Joseph Arch, sont libéraux en immense majorité.

« D'autre part, la redistribution des sièges aura pour conséquence d'augmenter la représentation des villes au détriment de celle des campagnes.

« On comprendra, après ces explications, qu'en dehors des raisons d'équité qui poussent le parti libéral anglais à opérer une nouvelle réforme électorale, il y a aussi, pour lui, un puissant mobile d'intérêt politique.

« Toute la question est de savoir si les représentants, même libéraux, des petits collèges voudront consentir à la suppression de ceux-ci.

« On comprendra, après ces explications, qu'en dehors des raisons d'équité qui poussent le parti libéral anglais à opérer une nouvelle réforme électorale, il y a aussi, pour lui, un puissant mobile d'intérêt politique.

« Toute la question est de savoir si les représentants, même libéraux, des petits collèges voudront consentir à la suppression de ceux-ci.

« On comprendra, après ces explications, qu'en dehors des raisons d'équité qui poussent le parti libéral anglais à opérer une nouvelle réforme électorale, il y a aussi, pour lui, un puissant mobile d'intérêt politique.

« Toute la question est de savoir si les représentants, même libéraux, des petits collèges voudront consentir à la suppression de ceux-ci.

« On comprendra, après ces explications, qu'en dehors des raisons d'équité qui poussent le parti libéral anglais à opérer une nouvelle réforme électorale, il y a aussi, pour lui, un puissant mobile d'intérêt politique.

Une brochure récemment publiée à Londres, sous ce titre: The Channel Tunnel, or England in Danger, contient une lettre adressée à l'auteur par le comte de Moltke, en décembre 1880, dans laquelle le grand stratège dit tout simplement que, en prenant les précautions voulues lors de la construction du tunnel, le gouvernement anglais peut à tout moment, avec de la dynamite, rendre le tunnel infranchissable pendant des mois.

Dans une récente séance de la Chambre des communes, M. Gladstone a annoncé son intention de proposer au Parlement, avant sa séparation, une nouvelle réforme électorale. Il s'agit:

1° De conférer aux habitants des campagnes de l'Angleterre et de la principauté de Galles, des droits électoraux que possèdent ceux des villes.

2° De baser la représentation des divers bourgs et comtés sur leur population.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

Quant à l'Écosse et à l'Irlande, on les laissera sous leur régime ancien en attendant qu'un juge à propos de légiférer pour elles, peut-être d'une manière différente de ce qu'on aura fait pour l'Angleterre.

La reine Victoria a été reçue par le prince et la princesse Léopoldine, le 8 avril.

La reine d'Angleterre touche au terme de sa villégiature qu'elle a passée au milieu d'un calme profond et dans un état de santé des plus satisfaisantes. Elle partira, mardi prochain, 11 avril.

Pendant la durée de son séjour à Menton, la reine n'a pas manqué de faire chaque jour une longue promenade, soit en char-à-bancs, soit à pied. Il n'est pas de vallées et de sites pittoresques qu'elle n'ait voulu parcourir et visiter.

Quelques fois aussi elle a dirigé vers pas sur la route de la Corniche, vers la frontière italienne. Elle a honoré de sa visite sur Hambourg, sujet anglais qui possède près de Vintimiglia, un jardin d'acclimatation splendide. Sa Majesté a été émerveillée des richesses végétales exotiques de ce jardin et s'est plu à contempler le magnifique panorama dont jouit des hauteurs du cap de la Mortola.

Le vieux vénérable de l'époque sarrazine offrait à la curiosité de la reine un attrait tout particulier. Elle a voulu parcourir à pied les rues escarpées, montueuses et glissantes, et s'est rendue sur le plateau terminus où s'élevait jadis le château de Menton et où est aujourd'hui le cimetière.

La reine, qui possède à un haut degré le goût des arts, a visité plusieurs fois les ateliers d'une poterie artistique où se fabriquent avec une terre spéciale, des vases et objets de fantaisie. Sa Majesté a voulu voir l'œuvre les artistes mentonnais qui ont pétri devant elle et qui ont façonné et orné de belles coquilles richement festonnées de fleurs et de fruits. Sa Majesté a fait de nombreuses acquisitions.

Tous les jours aussi, la reine Victoria a rendu visite à son fils Léopold, logé à l'hôtel Bellevue. Cet hôtel est distant de quelques centaines de mètres du chalet des Rossiers.

La reine, accompagnée de sa fille et d'une dame d'honneur, suivait un sentier ombragé d'oliviers serpentant sur les côtes et gagnant incognito l'hôtel habité par le duc d'Albany.

Le jeune prince a gardé le lit pendant quelques jours, pour cause d'indisposition légère, et si grande était la sollicitude de sa mère, qu'elle allait plusieurs fois par jour embrasser son cher malade.

Pendant son séjour au chalet des Rossiers, le service de la sûreté, dirigé par M. Seuro, envoyé de Paris, a fonctionné avec une régularité digne de tout éloge. A la fin de chaque journée, la Permanence, installée aux abords de la résidence royale, consignait dans un rapport détaillé, les incidents quotidiens, qu'elle adressait par dépêche télégraphique au ministre de l'Intérieur.

On peut affirmer que pendant les vingt-cinq jours de résidence à Menton de la reine Victoria, on n'a eu à signaler aucun fait ayant un caractère de gravité quelconque.

Le service de la sûreté qui a fonctionné entre les deux pays a été si intelligemment organisé que l'on a pu arrêter, il y a quelques jours, à Paris, un irlandais d'allures suspectes, parti de Londres et signalé comme ayant l'intention de se rendre à Menton.

Hier, 7 avril, jour de la naissance du prince Léopold, un ami de la famille princière de Waldeck a offert au prince un superbe bouquet de la part de sa fiancée.

Le soir, la reine, le prince Léopold et la princesse Béatrix ont assisté à la procession légendaire du vendredi saint.

Le vice-consul d'Angleterre, M. Palmaro, a gracieusement offert sa maison à la reine Victoria, qui a pu jouir du spectacle nouveau pour elle de cette solennité religieuse.

La reine Victoria importe de Menton les meilleurs souvenirs. Elle n'a cessé d'être de la part de la population, l'objet de la plus courtoise et la plus respectueuse sympathie.

On lit dans le Journal de Rome: « Peu de jours avant sa mort, qu'il ne croyait point, l'illustre M. Frédéric Le Play rédigeait une Adresse au Pape, où il disait: Je suis heureux d'avoir l'occasion de faire présenter mes œuvres à Votre Sainteté par Mgr Bouland, votre camérier secret. Il compte parmi les amis dévoués de nos études dont il veut bien se faire l'apôtre à Boston, la nouvelle Athènes des Etats-Unis. »

En conséquence, ce matin, Mgr Auguste Leon Bouland, cure de N.-D. des Victoires, à Boston, ayant eu l'honneur d'être reçu en audience particulière par le pape Léon XIII, a déposé aux pieds de sa Sainteté la collection complète de ses œuvres consistant en trente-cinq volumes, richement reliés et rangés dans un boîtier de bibliothèque garni d'étoffe de soie blanche.

Le Pape, agréant cette belle offrande, a remercié l'auteur de ce livre de la Réforme sociale et fait des vœux pour la diffusion de son école.

Nous aimons à publier la note suivante sur l'école de M. Le Play: « Chargé par le prince Damidoff de la direction d'un grand travail aux mines des monts Oural, M. Le Play, tout jeune encore, brillant lauréat de l'école polytechnique, eut sous ses ordres une population ouvrière de plus de 50,000 hommes avec leurs femmes et leurs enfants. Ces travailleurs, divers par la langue, le costume, les croyances, venaient de différentes contrées d'Europe et

lui défendait même de s'exposer à un courant d'air. — Soyez tranquille, s'écria Modeste, il reviendra. — Mais s'il revient plus souffrant... j'ai déjà eu tant d'inquiétudes à son sujet, un frère, mère Barbotin, n'aurait pas été mieux soigné. — Il le sait, allez, il n'est pas ingrat et vous rend justice. — Est-ce qu'il vous l'a dit? — Dame! quand Antoine, est sorti et que vous reportez votre ouvrage, nous ensons nous deux, c'est facile à comprendre. Ce que Vent-en-Panne n'ose pas vous demander, il me le demande, à moi. Il s'intéresse à tout ce qui vous concerne, à tout ce que vous faites. Jamais on n'a pu mettre une créature plus haut que vous ne l'êtes dans son esprit. Et comme il vous trouve jolie! — Lui! jamais il ne me l'a laissé deviner. — Il ne fait que son devoir. S'il agissait autrement, il trahirait l'hospitalité de votre père. Allez, c'est un brave cœur, je vous l'affirme, et votre affection est bien placée. Modeste rougit sans répondre. — Mon père! fit Modeste, mon père!

— L'enfant s'élança vers le paveur. — Venez vite, dit-elle le couvert est mis. — Antoine embrassa sa fille et entra dans la chambre, en s'appuyant sur son épau. Au moment où il s'asséyait à table, son regard se porta sur la muraille en face de lui. Ce regard le troubla, la face de Méreaux s'injecta de sang, il se releva, et marchant d'un pas saccadé vers le marchand, il s'écria d'une voix étranglée: — Volé! je suis volé!

— Volé! dit-il, signez-moi un reçu. — Une lettre! répéta Vent-en-Panne. Merci, monsieur, une lettre. — Qui sans doute vous renseignera sur les volontés du défunt. Le marin signa le reçu qu'on lui demandait, puis il quitta l'étude. Il ne pouvait, il n'osait lire cette lettre dans la rue. Sentant son cœur se fendre, et comprenant qu'il allait pleurer à sanglots il voulut autour de lui le silence et l'ombre. A quelque distance se profilaient les grands arbres des Tuileries; il se dirigea de ce côté. (A continuer)

— Ah! vous voilà, mauvais sujet! fit Mme Barbotin. — En personne, répondit Nic Nic, je ne vous dérange pas, mère, jamais chez moi! Ce n'est pas le paveur en chambre qu'on appelle Nic-Nic qui vous fait tirer votre cordon! et cependant je paye mon terme. Je ne sais jamais comment cela se fait, par exemple. Il est vrai que ça ne durera pas. Je n'habite pas assez l'immeuble pour me donner le luxe d'un domicile. En s'y prenant bien, on connaît les bons endroits, on peut quitter un boui-boui qui se ferme pour un autre qui s'ouvre. Et puis il y a des bateaux de charbon sur la Seine, des charrettes de légumes à la Halle, des tas de moellons dans tous les quartiers. Je me donnerai congé, mère Barbotin. — Je croyais que vous teniez au voisinage, Nic Nic? — Moi! vous vous trompez, mère Barbotin; tout ce monde-là, c'est trop vertueux pour moi. J'ai soif comme le sable que j'emploie, et je bois tant que j'ai soif. Antoine Méreaux n'est pas un pauvre, c'est un philosophe, et sa fille, c'est pas une femme, mais un ange! Je suis un chénon, moi, sans orgueil, sans cœur, sans rien quoi! Et personne ne me regrettera quand je m'en irai. Les tas de fumier, ça se balaye!

Nic-Nic ouvrit la porte de sa mansarde et se mit à chanter à tue-tête. — Plus si haut! lui glissa mère Barbotin à travers la serrure. — Et pourquoi cela? dans mon taudis je suis le maître. — C'est la cause du malade. — Nic-Nic brisa une table d'un coup de pied. — Le malade! en voilà un qui a de la chance, Malade! l'est il seulement? Ça se fait mijoter, dorloter, et ça se dit marin. Mon sang! il faut il qu'il y ait des gens heureux et d'autres qui ne le sont pas! — Mme Barbotin venait d'entrer dans le logement d'Antoine Méreaux et marchait sur la pointe des pieds, dans la crainte d'éveiller Vent-en-Panne. — Grande fut sa surprise, ne le trouvant plus dans la chambre qu'il occupait d'habitude. — Ça va mieux, dit-elle, il prend l'air, le voilà guéri, ce pauvre garçon. — Nic-Nic retrouva l'âne après l'autre, dans sa mansarde, les guenilles amassées il dérangé les meubles sans pouvoir parvenir à retrouver la demoiselle égarée. — Personne ne consentirait à lui avancer l'argent nécessaire pour on acheter une. Cependant il fallait travailler, car la laine devenait tyrannique. Si Antoine eût été là, peut-être le jeune paveur lui eût-il demandé un service, mais Antoine était absent. — Nic-Nic sortit de sa chambre avec violence. Son regard se tourna vers le logement d'Antoine Méreaux, et tout doucement, il s'avança se penchant en avant, afin de revoir ces meubles qu'il connaissait si bien cette horloge qui sonnait les heures en chantant, ces fleurs que Modeste soignait sur sa fenêtre. Il avait eu son part de cette saine honnêteté, de ce confortable que l'artisan, qui s'impré-

pas peur, mes mignonnes. Tout reuint et embauma ici. Modeste va rentrer dans son paradis, lasse de sa course; tout sera prêt. Je lui ferai même la surprise de préparer son déjeuner. En attendant servons du millet aux oiseaux et de l'eau claire aux fleurs. — Mère Barbotin prit un broc d'une main, un seau de l'autre et descendit. — Nic Nic ne bougeait pas. — J'ai faim pourtant, murmura-t-il, j'ai bien faim. — Si j'attendais Antoine, il m'inventerait peut-être... Mais non, non, puisque l'étranger est sorti, c'est qu'il est guéri; maintenant il se porte bien... Alors il s'asséyait à table, je le verrais; Modeste s'occuperait de lui. Eh bien, qu'est-ce que ça me fait, après tout? Rien! moins que rien! Si, si, lâche, paresseux, ivrogne, ça te fait quelque chose, et tu serais si malheureux que tu n'as qu'une chose à faire, descendre dans la rue, courir vers le canal ou bien... Nic Nic s'arrêta. — Son regard venait de se fixer sur la demoiselle accrochée à la muraille. — Bon! fit-il, Antoine fait des reliques de ses outils. — Je ne dis pas, c'est respectable une vieille demoiselle; mais lui faire des rentes, la laisser à sans travailler... Pour une idée, j'en tiens une! Si Antoine était là, sachant que j'ai égare mes outils, il me prêterait bien les siens. Je vais prendre celle-ci et je la rapporterai ce soir. Comme cela, je souperai sans rien devoir à personne. — Et, enlevant la demoiselle, Nic-Nic la mit sur son épau, la soutint par une anse et descendit l'escalier. — La mère Barbotin ne le vit point sortir et ne le trouva plus sur le carré quand elle remonta halétante,

sous le poids de son broc et de son seau. — Le marché fut lestement terminé. Elle fit griller un rumsteck, sauta des pommes de terre, plaça sur la table une bouteille de vin, de l'eau fraîche dans un broc de verre, ajouta quelques fruits au menu et attendit. — Ce fut Modeste qui rentra la première. — Ah! vous êtes une bonne femme, mère Barbotin; vous avez deviné que je ne trouverais pas, ce matin, le temps de faire la cuisine. C'est que je viens de voir Mlle Madeleine... — Jamais je ne pourrai l'appeler madame... et nous avons causé comme deux anciennes amies. J'ai cru qu'elle ne me laisserait jamais revenir... Il a fallu lui raconter l'histoire de M. Vent-en-Panne, le créancier de mon père. Elle riait et pleurait, tandis que je lui énumérais le nombre des gens qui, d'abord, nous avaient paru devoir hériter de notre dette et recevoir la transmission de ses bienfaits. Elle le recommanda à son père, à ses amis. Elle est si bonne! Oh! mère Barbotin, je suis vraiment bien heureuse! — Oui, bien heureuse de voir M. Vent-en-Panne guéri? — Guéri! il ne l'est pas encore. Il faudra qu'il prenne des précautions pour ne pas subir de rechutes. — Mais alors, Modeste, il a com. mis une imprudence. — Laquelle? — Il est sorti! — Lui? — Quand je suis entré dans le logement dont vous me confiez les clefs plus personne, l'oiseau était déniché. — C'est impardonnable! s'écria Modeste, le médecin lui a si bien recommandé la prudence, et moi qui, avant de me rendre chez Madeleine,

lui défendait même de s'exposer à un courant d'air. — Soyez tranquille, s'écria Modeste, il reviendra. — Mais s'il revient plus souffrant... j'ai déjà eu tant d'inquiétudes à son sujet, un frère, mère Barbotin, n'aurait pas été mieux soigné. — Il le sait, allez, il n'est pas ingrat et vous rend justice. — Est-ce qu'il vous l'a dit? — Dame! quand Antoine, est sorti et que vous reportez votre ouvrage, nous ensons nous deux, c'est facile à comprendre. Ce que Vent-en-Panne n'ose pas vous demander, il me le demande, à moi. Il s'intéresse à tout ce qui vous concerne, à tout ce que vous faites. Jamais on n'a pu mettre une créature plus haut que vous ne l'êtes dans son esprit. Et comme il vous trouve jolie! — Lui! jamais il ne me l'a laissé deviner. — Il ne fait que son devoir. S'il agissait autrement, il trahirait l'hospitalité de votre père. Allez, c'est un brave cœur, je vous l'affirme, et votre affection est bien placée. Modeste rougit sans répondre. — Mon père! fit Modeste, mon père!

— L'enfant s'élança vers le paveur. — Venez vite, dit-elle le couvert est mis. — Antoine embrassa sa fille et entra dans la chambre, en s'appuyant sur son épau. Au moment où il s'asséyait à table, son regard se porta sur la muraille en face de lui. Ce regard le troubla, la face de Méreaux s'injecta de sang, il se releva, et marchant d'un pas saccadé vers le marchand, il s'écria d'une voix étranglée: — Volé! je suis volé!

— Volé! dit-il, signez-moi un reçu. — Une lettre! répéta Vent-en-Panne. Merci, monsieur, une lettre. — Qui sans doute vous renseignera sur les volontés du défunt. Le marin signa le reçu qu'on lui demandait, puis il quitta l'étude. Il ne pouvait, il n'osait lire cette lettre dans la rue. Sentant son cœur se fendre, et comprenant qu'il allait pleurer à sanglots il voulut autour de lui le silence et l'ombre. A quelque distance se profilaient les grands arbres des Tuileries; il se dirigea de ce côté. (A continuer)

— Ah! fit le maître écaré, vous vous nommez Pierre Gagry, et vous venez chercher une lettre confiée par votre père, Martin Gagry, à mon patron. Asseyez-vous, je vais vous la remettre. — Le clerc gravit les échelons d'une double échelle, et parvint à un cartonnier marqué de la lettre G. Dans ce cartonnier, il prit un dossier, puis dans le dossier une lettre. — Voilà, dit-il, signez-moi un reçu. — Une lettre! répéta Vent-en-Panne. Merci, monsieur, une lettre. — Qui sans doute vous renseignera sur les volontés du défunt. Le marin signa le reçu qu'on lui demandait, puis il quitta l'étude. Il ne pouvait, il n'osait lire cette lettre dans la rue. Sentant son cœur se fendre, et comprenant qu'il allait pleurer à sanglots il voulut autour de lui le silence et l'ombre. A quelque distance se profilaient les grands arbres des Tuileries; il se dirigea de ce côté. (A continuer)

— Ah! fit le maître écaré, vous vous nommez Pierre Gagry, et vous venez chercher une lettre confiée par votre père, Martin Gagry, à mon patron. Asseyez-vous, je vais vous la remettre. — Le clerc gravit les échelons d'une double échelle, et parvint à un cartonnier marqué de la lettre G. Dans ce cartonnier, il prit un dossier, puis dans le dossier une lettre. — Voilà, dit-il, signez-moi un reçu. — Une lettre! répéta Vent-en-Panne. Merci, monsieur, une lettre. — Qui sans doute vous renseignera sur les volontés du défunt. Le marin signa le reçu qu'on lui demandait, puis il quitta l'étude. Il ne pouvait, il n'osait lire cette lettre dans la rue. Sentant son cœur se fendre, et comprenant qu'il allait pleurer à sanglots il voulut autour de lui le silence et l'ombre. A quelque distance se profilaient les grands arbres des Tuileries; il se dirigea de ce côté. (A continuer)

— Ah! fit le maître écaré, vous vous nommez Pierre Gagry, et vous venez chercher une lettre confiée par votre père, Martin Gagry, à mon patron. Asseyez-vous, je vais vous la remettre. — Le clerc gravit les échelons d'une double échelle, et parvint à un cartonnier marqué de la lettre G. Dans ce cartonnier, il prit un dossier, puis dans le dossier une lettre. — Voilà, dit-il, signez-moi un reçu. — Une lettre! répéta Vent-en-Panne. Merci, monsieur, une lettre. — Qui sans doute vous renseignera sur les volontés du défunt. Le marin signa le reçu qu'on lui demandait, puis il quitta l'étude. Il ne pouvait, il n'osait lire cette lettre dans la rue. Sentant son cœur se fendre, et comprenant qu'il allait pleurer à sanglots il voulut autour de lui le silence et l'ombre. A quelque distance se profilaient les grands arbres des Tuileries; il se dirigea de ce côté. (A continuer)

— Ah! fit le maître écaré, vous vous nommez Pierre Gagry, et vous venez chercher une lettre confiée par votre père, Martin Gagry, à mon patron. Asseyez-vous, je vais vous la remettre. — Le clerc gravit les échelons d'une double échelle, et parvint à un cartonnier marqué de la lettre G. Dans ce cartonnier, il prit un dossier, puis dans le dossier une lettre. — Voilà, dit-il, signez-moi un reçu. — Une lettre! répéta Vent-en-Panne. Merci, monsieur, une lettre. — Qui sans doute vous renseignera sur les volontés du défunt. Le marin signa le reçu qu'on lui demandait, puis il quitta l'étude. Il ne pouvait, il n'osait lire cette lettre dans la rue. Sentant son cœur se fendre, et comprenant qu'il allait pleurer à sanglots il voulut autour de lui le silence et l'ombre. A quelque distance se profilaient les grands arbres des Tuileries; il se dirigea de ce côté. (A continuer)

Asie. Ils vivaient en groupes nationaux distincts. M. Le Play qui n'avait à sa disposition ni gendarmes, ni juges, fut frappé de ce que le bon ordre se maintenait en quelque sorte de lui-même, surtout en certaines groupes qui semblaient privilégiés. Il s'appliqua à étudier pourquoi ceux-ci vivaient dans l'harmonie et la prospérité, pourquoi ceux-là, inquiets, en lutte avec eux-mêmes, tombaient dans la gêne, la pauvreté. Il constata que ces effets provenaient de causes qui étaient dans les mœurs propres aux diverses peuplades. Plus tard, il généralisa ses observations par des voyages aux pays dont il avait ou sous les yeux les spécimens transportés aux monts Oural. De là une vaste et profonde étude qui dura plus de vingt ans.

Au bout de cette longue exploration, M. Le Play se trouva en possession: 1° D'une méthode pour observer les faits sociaux; 2° D'une série d'observations, obtenues à l'aide de cette méthode, sur l'état des ouvriers en Europe et dans quelques parties de l

écritains et prédicateurs de la Com- pagnie de Jésus.

« Liste des ouvrages de M. Le Play présentés à Sa Sainteté par Mgr L. Bonland, curé de Notre-Dame des Victoires à Boston :

« 1. Les ouvriers européens, 2^e édition, 6 volumes grand in-8, Paris, 1871-1879.

« 2. Les ouvriers des Deux-Mondes, 4 volumes grand in-8, Paris, 1857-1862.

« 3. La réforme sociale, 6^e édition, 4 volumes in-18, Tours, Mame, 1879.

« 4. L'organisation de la famille, 2^e édition. Un volume in-18, Tours, Mame, 1875.

« 5. L'organisation du travail, 4^e édition. Un volume in-18, Paris, 1877.

« 6. La réforme en Europe et le salut en France. Un volume in-18, Tours, Mame, 1876.

« 7. La paix sociale, 2^e édition. Un volume in-18, Tours, Mame, 1876.

« 8. La constitution de l'Angleterre, 2 volumes in-8, Tours, Mame, 1875.

« 9. Programme de gouvernement et d'organisation sociale. Un volume in-18, Paris, 1881.

« 10. La constitution essentielle de l'humanité. Un volume in-18, Tours, 1881.

« 11. Les annuaires des unions de la paix sociale, 2 volumes in-18, Tours, 1875-1876.

« 12. Les annuaires de l'économie sociale, 3 volumes in-8, Paris, 1877-1880.

« 13. La réforme sociale, revue bimensuelle, 2 tomes in-8, 1881.

« 14. Bulletin de la société de l'économie sociale, 6 volumes grand in-8, Paris, 1855-1879.

« Le 23 avril, dans la grande salle de la Société de géographie de Paris, se tiendra le premier congrès auquel sont convoqués les membres de l'école de la Réforme sociale. Les disciples de M. Le Play acclameront certainement Léon XIII, en qui ils reconnaissent, avec leur maître, le vrai protecteur des sciences et des doctrines du salut social. »

Correspondants à Paris, pour les annonces, réclames, faits divers et correspondances, MM. CAINE et Cie, rue de l'Entrept, n. 20

On lit dans l'Événement, à propos de l'élection du nouveau maire de Québec :

« Cette élection a une autre morale que nous ne voulions pas manquer de tirer.

« Nonobstant les apparences, M. Langelier n'est en réalité élu ni du gouvernement, ni même des libéraux ; il est élu de tout ce que Québec contient de plus conserva- teur. Disons plus, il est, indirecte- ment, élu du Conseil législatif.

« Les conservateurs qui trouvent M. Chapleau trop libéral, ont porté M. Langelier à la tête de la municipalité, en attendant qu'ils le portent plus haut !

« Et cependant, c'est toujours le même Langelier, l'avocat de l'influence indue, l'homme qui, par sa seule présence dans une chaire de professeur de droit, compromettait l'Université Laval et rendait cette noble institution suspecte à la ca- tholique tout entière.

« La mission Conroy a définitive- ment triomphé par nous, et toutes les brebis du Seigneur sont unies sous la même houlette. »

« La Muerce dit de son côté :

« M. Langelier a été élu, avant hier, maire de Québec. La presse libérale cria à la victoire ; elle de- vrait, cependant, mentionner que M. Langelier lui-même a insisté sur le fait que son élection ne devait pas avoir et n'avait pas le moindre caractère politique. »

Le développement de notre race.

L'Opinion Publique, pour mieux faire apprécier le développement de notre race, constate que, dans l'es- pace de quarante ans, la race cana- dienne-française a doublé le nombre de sa population ici ; tandis que dans les pays d'Europe, aucune race n'ob- tient ce prompt résultat. Le Danemarck et la Suède ne doublent leur population qu'en 63 ans ; l'Espagne et la Norvège, en 57 ; la Russie en 66 ; la Grèce, en 44 ; l'Angleterre, en 52 ; et la France en 198.

On voit, ces exemples nous sont bien favorables et sont bien pro- pres à nous inspirer que, nous aussi, nous avons un rôle important à jouer dans l'histoire du nord de l'A- mérique.

L'auteur constate ensuite que non- seulement notre accroissement est plus rapide que celui des peuples européens ; mais que même, durant les 40 dernières années et malgré qu'elles n'aient pas autant que nous eu à souffrir de l'émigration aux États-Unis, la population des autres origines dans la province de Québec, n'accuse pas une aussi prompt aug- mentation que celle constatée en fa- veur de notre race.

Le recensement de 1831 com- porte, en effet, les proportions sui- vantes :

1844. 1851.

Français.....524,300 1,078,820

Autres origines...157,506 285,207

On voit, nous avons fait plus que doubler notre nombre ; et ce n'est pas même atteint ce résultat. C'est ainsi que dans le même temps que certaines races, la race irlan- daise par exemple, s'en vont dimi- nuant leurs statistiques à nos côtés, nous prenons de l'influence et de l'accroissement, et ce en dépit de ceux-là même qui avaient décrié notre ruine comme nationalité, au lendemain de la conquête.

Soyons donc fiers de notre agran- dissement, mais soyons en fiers joyalement.

« un parti, qui serait chargée de toutes les nominations pour le ser- vice civil.

« A distance, l'on croirait que ce nouveau système a du bon ; mais vu de près, c'est du dernier absurde. C'est demander au gouvernement d'abdiquer la principale de ses pré- rogatives, qui est de s'assurer d'un personnel de fonctionnaires à qui il peut accorder sa confiance et qui la méritent.

« Le gouvernement est responsable au peuple de son administration, et l'on voudrait lui imposer des em- ployés qui pourraient être ses en- nemis !

« Mentionner cette prétention, c'est la réfuter, et la grande majorité de la chambre l'a compris ainsi à la séance d'hier.

Le projet de loi pour la vente de la section Est du chemin de fer du Nord est passé en seconde lecture à la séance d'hier de l'Assemblée lé- gislatif, par 38 contre 20. Voir par les noms au compte-rendu de la séance que nous donnons plus loin.

Le syndicat de la section Est de la rive Nord se compose comme suit :

Pour Québec.—MM. Thomas Mc- Greevy, député, P. V. Valin, député, J. G. Ross, constructeur de navires ; Nazaire Turcotte, importateur ; W. J. Withall, marchand ; Guillaume Bresse, manufacturier ; Charles Samson, marchand.

Pour Lévis.—M. W. E. Carrier, manufacturier.

Pour Trois-Rivières.—M. Télé- phore E. Normand.

Pour Montréal.—MM. Alp. Des- jardins, député ; Aldéric Ouimet, député ; M. H. Gault, député ; L. A. Sénécal, J. McDougall, Y. Hudon, W. Prevost, J. A. Mongonais, J. M. Dufresne, J. B. Renaud, J. O'Brien, D. Morrice, R. Cowan.

Pour les États-Unis.—Honorable Bradley, M. Barlow, sénateur ; M. R. J. Kimball, banquier de la ville de New York.

« Mais nous ne comprenons pas, dit-il, vraiment pourquoi l'organe libéral s'acharne avec tant de violence contre le solliciteur général, unique- ment parce que celui-ci aurait voté en faveur de la compagnie des abat- toirs de Montréal.

« M. Lynch n'est pas, en effet, le seul qui ait voté dans ce sens. Le chef de l'opposition et plusieurs autres députés libéraux ont jugé la question de la même manière.

« Le Herald prétend que ce bill n'intéresse que Montréal, et que le député de Brome n'avait rien à y voir.

« C'est là assurément une prétention plus qu'étrange.

« Notre confrère voudrait-il pré- tendre, par hasard, que le bill sou- mis au comité des bills privés aurait dû être révisé immédiatement aux trois députés de la ville de Montréal, qui auraient jugé en dernier ressort ?

« Nous n'avons certes pas mission de défendre l'honorable M. Lynch, mais nous avons bien le droit d'ex- primer notre étonnement, en voyant un organe libéral garder le silence lorsque les intérêts publics les plus considérables sont en jeu, et reser- ver toute sa vigueur et son énergie pour dénoncer un ministre sur une question de législation particulière.

« Si le Herald est décidément veillé, nous lui conseillons, dans l'in- térêt de la Province comme de notre parti, de frapper sur ceux qui spé- culent avec l'influence de leur posi- tion, au lieu de s'acharner aux per- sonnalités les plus honorables du camp ennemi. »

« On lit dans l'Événement, à propos de l'élection du nouveau maire de Québec :

« Cette élection a une autre morale que nous ne voulions pas manquer de tirer.

« Nonobstant les apparences, M. Langelier n'est en réalité élu ni du gouvernement, ni même des libéraux ; il est élu de tout ce que Québec contient de plus conserva- teur. Disons plus, il est, indirecte- ment, élu du Conseil législatif.

« Les conservateurs qui trouvent M. Chapleau trop libéral, ont porté M. Langelier à la tête de la municipalité, en attendant qu'ils le portent plus haut !

« Et cependant, c'est toujours le même Langelier, l'avocat de l'influence indue, l'homme qui, par sa seule présence dans une chaire de professeur de droit, compromettait l'Université Laval et rendait cette noble institution suspecte à la ca- tholique tout entière.

« La mission Conroy a définitive- ment triomphé par nous, et toutes les brebis du Seigneur sont unies sous la même houlette. »

« La Muerce dit de son côté :

« M. Langelier a été élu, avant hier, maire de Québec. La presse libérale cria à la victoire ; elle de- vrait, cependant, mentionner que M. Langelier lui-même a insisté sur le fait que son élection ne devait pas avoir et n'avait pas le moindre caractère politique. »

Le développement de notre race.

L'Opinion Publique, pour mieux faire apprécier le développement de notre race, constate que, dans l'es- pace de quarante ans, la race cana- dienne-française a doublé le nombre de sa population ici ; tandis que dans les pays d'Europe, aucune race n'ob- tient ce prompt résultat. Le Danemarck et la Suède ne doublent leur population qu'en 63 ans ; l'Espagne et la Norvège, en 57 ; la Russie en 66 ; la Grèce, en 44 ; l'Angleterre, en 52 ; et la France en 198.

On voit, ces exemples nous sont bien favorables et sont bien pro- pres à nous inspirer que, nous aussi, nous avons un rôle important à jouer dans l'histoire du nord de l'A- mérique.

L'auteur constate ensuite que non- seulement notre accroissement est plus rapide que celui des peuples européens ; mais que même, durant les 40 dernières années et malgré qu'elles n'aient pas autant que nous eu à souffrir de l'émigration aux États-Unis, la population des autres origines dans la province de Québec, n'accuse pas une aussi prompt aug- mentation que celle constatée en fa- veur de notre race.

Le recensement de 1831 com- porte, en effet, les proportions sui- vantes :

1844. 1851.

Français.....524,300 1,078,820

Autres origines...157,506 285,207

On voit, nous avons fait plus que doubler notre nombre ; et ce n'est pas même atteint ce résultat. C'est ainsi que dans le même temps que certaines races, la race irlan- daise par exemple, s'en vont dimi- nuant leurs statistiques à nos côtés, nous prenons de l'influence et de l'accroissement, et ce en dépit de ceux-là même qui avaient décrié notre ruine comme nationalité, au lendemain de la conquête.

Soyons donc fiers de notre agran- dissement, mais soyons en fiers joyalement.

« Soyons-en fiers, parce que cela nous donne la mission de perpétuer le souvenir d'une nation puissante et chevaleresque, mais bien malheureuse depuis près d'un siècle. Si la France allait disparaître comme peuple de la face de l'Europe, elle pourrait, en effet, s'en aller tranquille et assurée que sur les bords du Saint-Laurent, au pays d'Amé- rique, plus d'un million de citoyens français seraient les dignes continuateurs de ses vieilles traditions de gloire et de religion.

Cette destinée est déjà un titre de gloire bien suffisant ; et, si la pro- vidence nous en a encore marqué une autre en Amérique, attendons la paisiblement comme savent at- tendre les hommes du droit et de la force et quand elle nous aura été indiquée, montrons nous en dignes.

L'Électeur, qui n'a pas lieu d'être pleinement satisfait de la conduite du Herald, le grand organe du parti libéral à Montréal, s'en venge, en prenant, hier, contre lui la défense de l'honorable M. Lynch, qui a voté en faveur de la compagnie des abat- toirs de Montréal :

« Mais nous ne comprenons pas, dit-il, vraiment pourquoi l'organe libéral s'acharne avec tant de violence contre le solliciteur général, unique- ment parce que celui-ci aurait voté en faveur de la compagnie des abat- toirs de Montréal.

« M. Lynch n'est pas, en effet, le seul qui ait voté dans ce sens. Le chef de l'opposition et plusieurs autres députés libéraux ont jugé la question de la même manière.

« Le Herald prétend que ce bill n'intéresse que Montréal, et que le député de Brome n'avait rien à y voir.

« C'est là assurément une prétention plus qu'étrange.

« Notre confrère voudrait-il pré- tendre, par hasard, que le bill sou- mis au comité des bills privés aurait dû être révisé immédiatement aux trois députés de la ville de Montréal, qui auraient jugé en dernier ressort ?

« Nous n'avons certes pas mission de défendre l'honorable M. Lynch, mais nous avons bien le droit d'ex- primer notre étonnement, en voyant un organe libéral garder le silence lorsque les intérêts publics les plus considérables sont en jeu, et reser- ver toute sa vigueur et son énergie pour dénoncer un ministre sur une question de législation particulière.

« Si le Herald est décidément veillé, nous lui conseillons, dans l'in- térêt de la Province comme de notre parti, de frapper sur ceux qui spé- culent avec l'influence de leur posi- tion, au lieu de s'acharner aux per- sonnalités les plus honorables du camp ennemi. »

« On lit dans l'Événement, à propos de l'élection du nouveau maire de Québec :

« Cette élection a une autre morale que nous ne voulions pas manquer de tirer.

« Nonobstant les apparences, M. Langelier n'est en réalité élu ni du gouvernement, ni même des libéraux ; il est élu de tout ce que Québec contient de plus conserva- teur. Disons plus, il est, indirecte- ment, élu du Conseil législatif.

« Les conservateurs qui trouvent M. Chapleau trop libéral, ont porté M. Langelier à la tête de la municipalité, en attendant qu'ils le portent plus haut !

« Et cependant, c'est toujours le même Langelier, l'avocat de l'influence indue, l'homme qui, par sa seule présence dans une chaire de professeur de droit, compromettait l'Université Laval et rendait cette noble institution suspecte à la ca- tholique tout entière.

« La mission Conroy a définitive- ment triomphé par nous, et toutes les brebis du Seigneur sont unies sous la même houlette. »

« La Muerce dit de son côté :

« M. Langelier a été élu, avant hier, maire de Québec. La presse libérale cria à la victoire ; elle de- vrait, cependant, mentionner que M. Langelier lui-même a insisté sur le fait que son élection ne devait pas avoir et n'avait pas le moindre caractère politique. »

Le développement de notre race.

L'Opinion Publique, pour mieux faire apprécier le développement de notre race, constate que, dans l'es- pace de quarante ans, la race cana- dienne-française a doublé le nombre de sa population ici ; tandis que dans les pays d'Europe, aucune race n'ob- tient ce prompt résultat. Le Danemarck et la Suède ne doublent leur population qu'en 63 ans ; l'Espagne et la Norvège, en 57 ; la Russie en 66 ; la Grèce, en 44 ; l'Angleterre, en 52 ; et la France en 198.

On voit, ces exemples nous sont bien favorables et sont bien pro- pres à nous inspirer que, nous aussi, nous avons un rôle important à jouer dans l'histoire du nord de l'A- mérique.

L'auteur constate ensuite que non- seulement notre accroissement est plus rapide que celui des peuples européens ; mais que même, durant les 40 dernières années et malgré qu'elles n'aient pas autant que nous eu à souffrir de l'émigration aux États-Unis, la population des autres origines dans la province de Québec, n'accuse pas une aussi prompt aug- mentation que celle constatée en fa- veur de notre race.

Le recensement de 1831 com- porte, en effet, les proportions sui- vantes :

1844. 1851.

Français.....524,300 1,078,820

Autres origines...157,506 285,207

On voit, nous avons fait plus que doubler notre nombre ; et ce n'est pas même atteint ce résultat. C'est ainsi que dans le même temps que certaines races, la race irlan- daise par exemple, s'en vont dimi- nuant leurs statistiques à nos côtés, nous prenons de l'influence et de l'accroissement, et ce en dépit de ceux-là même qui avaient décrié notre ruine comme nationalité, au lendemain de la conquête.

Soyons donc fiers de notre agran- dissement, mais soyons en fiers joyalement.

« et comme preuve il demande à ses accusateurs de prendre des informa- tions auprès des membres du syndicat eux-mêmes. Quant au reste de l'ar- ticle, il ne veut pas y répondre.

L'honorable M. CHAPLEAU désire donner une explication personnelle. C'est à propos de la lettre qu'il a écrite à Sir Hugh Allan, à l'instiga- tion de M. Beaubien, pour lui de- mander s'il avait quelque objection à mettre le député de Hochelaga dans sa confiance en ce qui regardait les négociations concernant le che- min de fer. L'honorable député de Hochelaga a prêté la main à cette lettre n'avait été écrite qu'en janvier. Hier le premier ministre a reçu la réponse suivante à une dépêche en- voyée à Sir Hugh.

Montréal, 3 mai 1882.

Honorable J. A. Chapleau.

« En conformité à votre Cépêche d'hier, je vous transmets copie de votre note datée le 24 décembre der- nier, comme suit : « M. Beaubien n'a paré de l'offre faite par vos amis concernant l'achat du chemin de fer de la province. Je n'ai pu lui faire aucune confiance, parce que je n'en avais pas la permission. Je désirerais savoir de vous si je puis dire à M. Beaubien ce qui s'est passé entre nous, ou plutôt, et mieux si vous sa- riez disposés à confier avec M. Beau- bien, et si vous agissiez avec lui dans l'affaire (politiquement, j'entends). »

« Ce qui précède est une vraie copie. (Signé), Hugh Allan.

« La lettre à Sir Hugh a été dictée par M. Beaubien lui-même. La chambre en jugera.

M. BEAUBIEN dit n'avoir jamais dicté la lettre.

L'honorable M. CHAPLEAU affirme que M. Beaubien lui a dit ce qu'il devait écrire et que cela équivait à une dictée.

M. BEAUBIEN déclare de nouveau qu'il n'a jamais désiré intervenir dans l'offre Allan-Ridley, mais il a voulu que Sir Hugh ait une autre offre avec d'autres données. Il vou- lait un autre syndicat.

« Le premier ministre dit que quand Sir Hugh Allan et M. Ridley quid- tèrent l'hôtel Windsor, après lui avoir fait une offre, M. Beaubien ar- riva et voulut connaître les détails, mais le premier ministre refusa à moins qu'il n'en fut autorisé par Sir Hugh. Quelques jours plus tard, le premier ministre rencontra Sir Hugh qui refusa d'avoir rien à faire avec M. Beaubien.

M. St-HILAIRE, député de Chi- cotimi, reprend les débats ajournés sur la question de la vente de la section Est du chemin de fer. Il dit qu'il a murement réfléchi et a étudié sérieusement les documents soumis à la Chambre et est resté convaincu que la transaction est ex- cellente. Les finances de la pro- vince ne peuvent permettre au gou- vernement de continuer à ainsi s'exposer à affecter notre crédit. Il a consulté les principaux électeurs de son comté qui lui ont répondu qu'il devait donner son appui au gouvernement. Il a été élu à Chicoutimi après avoir fait la promesse qu'il appuierait le gou- vernement à toute sa confiance.

« Pour lui, il y a une autre consi- dération qui l'engage davantage : à voter pour la vente du chemin de fer, parce que le gouvernement s'étant déchargé d'un grand poids, sera en mesure de favoriser d'une manière efficace la construction d'une autre voie ferrée, qui est des- tinée à faire la prospérité de Qué- bec, le chemin de fer du lac Saint- Jean.

M. DEMOULIN, le député des Trois- Rivières, votera pour la résolution soumise par le gouvernement. Il a étudié la question sous toutes ses faces et il s'est convaincu qu'il est de l'intérêt de la province que le chemin soit vendu.

M. MARCHAND parle longuement contre la proposition de vente.

L'honorable M. ROBERTSON blâme le gouvernement d'avoir agi comme il l'a fait dans cette transaction. Il aime qu'il est absolument néces- saire de vendre le chemin, mais il ne peut approuver la manière dont la vente a été effectuée. Il votera pour l'amendement de M. Beaubien. Le principal membre du syndicat a reçu \$925,000 de plus que le prix du contrat et bien que le gouvernement ait dépensé encore \$2,600,000 pour compléter le chemin, cependant le même reclame encore de la Province une somme de \$2,700,000.

L'honorable M. CHAPLEAU lui de- mande s'il n'était pas membre du gouvernement qui a payé des extras à M. McGreevy.

L'honorable M. ROBERTSON avoue qu'il était membre de ce gouverne- ment, mais qu'il n'a pu l'empêcher.

L'honorable M. CHAPLEAU.—Oui, mais, vous êtes tout de même resté dans ce gouvernement.

M. GAGNON.—Il a été mis à la porte à coup de pied.

L'honorable M. CHAPLEAU.—C'est à lui de le dire.

L'honorable M. ROBERTSON.— Nous ne discutons pas cela en ce moment. Cette question viendra plus tard.

L'honorable M. CHAPLEAU lui de- mande s'il n'est pas vrai qu'il a con- senti à la vente du chemin de fer pour \$8,000,000.

L'honorable M. ROBERTSON dit qu'il ne s'en rappelle pas.

L'honorable M. GAGNON se dé- clare en faveur de la vente et fait bonne justice de la fameuse offre Allan-Ridley que la gauche a tant exaltée. Il démontre que ce n'était pas à proprement parler une offre pour acheter et qu'en outre elle posait des conditions qui n'étaient pas favorables à la Province.

Montréal est le grand centre com- mercial de la Province et si le même chemin est acheté tout le com- merce, par économie, elle aurait formé les ateliers de Québec, et n'aurait

gardé que ceux de Montréal. Le chemin de Torbonne à Québec se- rait devenu une ligne purement lo- cale. Au moment que le syndicat aura ses quartiers généraux à Qué- bec, il travaillera énergiquement dans l'intérêt de Québec, qui devien- dra un grand centre de chemin de fer. Il a vu, un temps, en 1873, où Sir Hugh Allan était maltraité par un grand nombre. Aujourd'hui, c'est au tour de M. Sénécal, qui est un de ces hommes à vues larges, qui ont leur jour d'épreuve et d'accusations. On se rappelle l'époque où l'on ne parlait que de M. Baby. Dans ce temps-là, les adversaires avaient adopté le mot baby, comme aujour- d'hui on dit Sénécaux.

Le député du comté de Québec est convaincu qu'en vilipendant Sir Hugh Allan on a retardé le progrès du pays de dix années. Aujourd'hui il y a encore des hommes qui sont opposés au progrès. Ce sont ceux qui ont profité de la maladie du premier ministre pour faire de l'agitation dans le pays et l'attaquer quand il ne pouvait se défendre. Toute cette cabale est tombée heu- reusement.

Le vote du crédit pour la construc- tion de bateaux traversiers dé- montre que l'on désire que Québec ait sa part légitime du commerce de l'Ouest et de l'Est.

M. LABERGE votera contre la vente.

M. GAUTHIER approuve la trans- action faite par le gouvernement et votera contre l'amendement.

M. GAGNON parle longuement contre la vente.

Pour.—MM. Beaubien, Barnard, Brous- seau, Cameron, Caron, Charlebois, Des- saignes, Gagnon, Houde, Joly, Laberge, Marchand, Marion, Mariel, Lynch, Robitard, Richard, Rinfret dit Mahoun, Robitard, Shelnik, Stephens, Trudel et Watts.—20.

Contre.—MM. Asselin, Audet, Bergevin, Blanchet, Carby, Casavant, Champagne, Chapleau, Deschênes, Desjardins, Duckett, Duhamel, Dumoulin, Faucher de Saint- Maurice, Fyfe, Fortin, Fégeau, La- jolle, Lynch, Marcotte, Marion, Mariel, Ouellet, Piquet, Paradis, Poulin, Poupard, Riopel, Sawyer, Spencer, Saint-Hilaire, Thornton et Wartelle.—38.

La résolution du gouvernement est ensuite adoptée sur la même di- vision ; elle est examinée en comité et passe en deuxième lecture.

L'honorable M. CHAPLEAU pré- sente un projet de loi intitulé : « Un acte pour ordonner et confirmer la vente du chemin de fer de la pro- vince, connu sous le nom de section Est et s'étendant depuis la jonction de Saint-Martin jusqu'à la ville de Québec en conformité aux condi- tions de l'arrangement conclu avec le syndicat du chemin de fer de la rive Nord.

« La deuxième lecture est fixée à la prochaine séance.

M. l'éditeur.

Le Canadien, d'avant hier, offre un nouveau témoignage de ces mille contradictions dont ses lecteurs sont témoins depuis qu'il a la prétention de régenter l'Assemblée de Québec, et la grande majorité des députés de notre province au parlement fédéral, qui ont exprimé publiquement leur adhésion à notre premier ministre pour son projet de vente du chemin de fer du Nord. Il se fait même, en dépit du bon sens et des droits du parlement, audacieusement juge de la légalité de cette vente, et doute de la loi que vient de sanctionner le lieutenant-gouverneur.

Mecontent de n'être pas écouté, il nous offre encore le spectacle d'une promesse, dans ses embrassements avec les chefs libéraux,—ces en- nemis de l'Église !

M. Tarte en est rendu à sa der- nière ressource, celle de se prévaloir des confidences qu'on a pu lui faire antérieurement. Ce qui démontre sa grande pénurie et confirme sa dé- sertion. Son heure est passée de faire des dupes.

Voyez le chemin qu'il a parcouru depuis quelques mois seulement. On le voyait d'abord s'approcher en ca- chette de M. Lanctôt ; tout dernièrement encore il fuyait les regards des gens qui le surprenaient dans les couloirs de la chambre, en tête-à-tête avec le rédacteur de l'Électeur.

Aujourd'hui, qu'il a jeté son mas- que, ces soins sont superflus ; il va au grand jour avec les rouges, bras- dessus bras dessous.

Voilà dans le Canadien d'avant hier, avec quelle exactitude il parle de la vente du chemin de fer :

« Et le Pacifique n'a pas acheté, et n'a pas autorisé MM. Angus et McIntyre d'acheter. »

« Quelques jours vont suffire pour donner une nouvelle preuve du man- que de véracité chez l'écrivain du Canadien.

« C'est vrai que ce sera pour lui la même chose. Bah ! une contradic- tion de plus ou de moins, qu'est-ce que cela lui fait ? Il n'en conti- nuera pas moins son chemin.

Mentir, pécher en son trouble, c'est son rôle.

UN LECTEUR.

BULLETIN TRANSATLANTIQUE.

On télégraphie de Paris que la Chambre des députés a été rouverte, mardi. Le gouvernement a déposé une loi pour supprimer les publica- tions immorales.

Mardi a commencé l'exode des Juifs de toutes les parties de la Russie.

Danenhov, le héros de l'expédition de la Jeannette, a été reçu, mardi, par l'Empereur et l'Impératrice de Russie.

Danenhov est d'opinion que De- Long et ses compagnons ont atterri à quelques milles des terres inha-

bitées, où ils ont été égarés par des cartes inexactes.

MARCHÉ DE NEW-YORK, 3 mai.
Coton lourd et sans changement.
Farine... 14000 barils...

Arrivages au Quai Laroche.
Barye Marie-Adèle, Rivard, Montréal, farine, blé, etc.

Sommaire des annonces nouvelles.
La débilite.
Le chapeau nouveau genre... J. C. Paterson.

L'HUILE ST-JACOB
MARQUE DE COMMERCE
Illustration of a man carrying a large fish on his back.

LE GRAND REMÈDE ALLEMAND POUR RHUMATISME.
La Névralgie, Sciaticque, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Engorgement, l'Inflammation du Goussier, Esquintes et Fossures, Brûlures, Échaudements, Douleurs générales du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

LA DÉBILITÉ.
On a écrit beaucoup sur ce sujet et cependant la substance de tout ce qui est résidée dans ces trois mots l'impureté du sang.

LA TOUX UN RHUME OU LE MAL DE GORGE doivent être arrêtés dans leur progrès.
La négligence amène fréquemment une MALADIE DE POITRINE INCURABLE ou la CONSUMPTION. LES PASTILLES DE BROWN POUR LES BRONCHES ne causent pas de désordre dans l'estomac comme les sirops et les baumes enseignés pour la toux, mais elles agissent directement sur les parties enflammées, adoucissent l'irritation, donnent du soulagement dans l'asthme, la bronchite, les rhumes, le catarrhe, et les maux de gorge auxquelx sont exposés les chanteurs et les orateurs pendant.

REPOS ET CONFORT POUR CEUX QUI SOUFFRONT.
LE PANACE DE BROWN POUR LES FAMILLES n'a pas d'égal pour soulager la douleur, intérieure ou extérieure; elle soulage les douleurs au côté, dans le dos ou dans l'intérieur, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, et toutes sortes de maux. Elle agit le sang avec la plus grande sûreté car son pouvoir agissant est étouffant.

Mères! Mères!! Mères!!!
Étes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de SIROP CALMANT DE MME. WINSLOW.

VENTES PAR ENCAN.
UN LOT DE TERRAIN VACANT, au quartier Saint-Jean, côté sud de la rue Richmond, entre les rues Sainte-Marie et Sainte-Claire, No 3687 du cadastre, contenant 43 pieds de front sur 59 pieds de profondeur.

VENTE A L'ENCAN
Par O. Lemieux et Cie, encanteurs.
UN LOT DE TERRAIN VACANT, au quartier Saint-Jean, côté sud de la rue Richmond, entre les rues Sainte-Marie et Sainte-Claire, No 3687 du cadastre, contenant 43 pieds de front sur 59 pieds de profondeur.

VENTE PAR ENCAN.
DE MEUBLES ET EFFETS D'AMEUBLEMENT, A LA RÉSIDENCE DE M. Scott, 301, Grande Allée, Meubles de Salon et de Chambre à coucher, Tapis, Chaises de repos et autres, Peintures, Rideaux et Corniches, et autres effets d'ameublement. Aussi, un PIANO.

VENTE REMISE.
Thés de nouvelle récolte, Sucres, Sirops et Meisges, Fruits de nouvelle récolte, Noix et Amandes, Riz, Cafés, Vins, Liqueurs, Tabacs, Huile de charbon, etc., etc.

ONCIENT HOLLOWAY
Ses propriétés efficaces et curatives sont connues du monde entier.
Pour la guérison des MAUX AUX JAMBES et de la Poitrine, Blessures anciennes, contusions et ulcères, c'est un remède infailible. En le posant comme il convient autour du cou et sur la poitrine comme le sel sur la viande, il guérit le MAL DE GORGE, la Bronchite, le Rhume, la Toux et même l'ASTHME. Pour les Abcès, les Hémorrhoides, les Fistules, La Goutte, le Rhumatisme, et tous les genres de MALADIES DE LA PEAU, il n'y a jamais moyen que nous sachions, de produire l'effet désiré.

LE CHAPEAU CHARLES COTE A vendre ou a louer
NOUVEAU GENRE!
"THE ISTHMAIN" EN COULEURS ASSORTIES, Pour un négligé.

Medecin et Chirurgien
24, rue du Palais, haute-ville.
28 avril 1882. 211

Ecole Normale-Laval
L'EXAMEN PRÉLIMINAIRE pour l'admission des Éléves-Maitres et des Éléves-Maitresses aura lieu, le 9 MAI, (MARDI), à 9 heures A. M., aux Ursulines.

J. C. PATERSON, 27, rue Buade.
AVIS.
Compagnie de l'Ascenseur de Québec.

BAZAR
En faveur du Sanctuaire N. D. de L.
DANS LA SALLE DU CERCLE SAINT-SAUVEUR Avec l'approbation de Mgr l'Archevêque.

AVIS.
La société existant ci-devant entre les soussignés sous les noms de LECLERC et LETELLIER a été dissoute et consentement mutuel. Tous les comptes de la dite société doivent être réglés avec ALPHONSE LETELLIER.

AVIS PUBLIC
Le soussigné donne avis qu'il ne sera, à l'avenir, responsable d'aucunes dettes contractées par qui que ce soit en son nom, à moins d'un écrit spécial signé de sa main.

AVIS.
Les affaires de la ci-devant société de LECLERC et LETELLIER, marchands-épiciers, sont continuées au même lieu par le soussigné seul, sous les noms de LECLERC et LETELLIER.

AVIS.
Le soussigné donne avis qu'il ne sera, à l'avenir, responsable d'aucunes dettes contractées par qui que ce soit en son nom, à moins d'un écrit spécial signé de sa main.

AVIS.
Le soussigné donne avis qu'il ne sera, à l'avenir, responsable d'aucunes dettes contractées par qui que ce soit en son nom, à moins d'un écrit spécial signé de sa main.

AVIS.
Le soussigné donne avis qu'il ne sera, à l'avenir, responsable d'aucunes dettes contractées par qui que ce soit en son nom, à moins d'un écrit spécial signé de sa main.

AVIS.
Le soussigné donne avis qu'il ne sera, à l'avenir, responsable d'aucunes dettes contractées par qui que ce soit en son nom, à moins d'un écrit spécial signé de sa main.

AVIS.
Le soussigné donne avis qu'il ne sera, à l'avenir, responsable d'aucunes dettes contractées par qui que ce soit en son nom, à moins d'un écrit spécial signé de sa main.

AVIS.
Le soussigné donne avis qu'il ne sera, à l'avenir, responsable d'aucunes dettes contractées par qui que ce soit en son nom, à moins d'un écrit spécial signé de sa main.

AVIS.
Le soussigné donne avis qu'il ne sera, à l'avenir, responsable d'aucunes dettes contractées par qui que ce soit en son nom, à moins d'un écrit spécial signé de sa main.

AVIS.
Le soussigné donne avis qu'il ne sera, à l'avenir, responsable d'aucunes dettes contractées par qui que ce soit en son nom, à moins d'un écrit spécial signé de sa main.

A VENDRE OU A LOUER.
CETTE GRANDE PROPRIÉTÉ de valeur, bien connue sous le nom de "DOMAINE ET MOULINS SAINT-NICOLAS," à une courte distance au nord-est de l'église de Saint-Nicolas, et à trois milles de Québec, comprenant une scierie et un moulin à farine, en très bon ordre, avec toutes les machines, scies, estacades, chaînes, etc.

A LOUER.
UNE MAISON contenant neuf chambres en très bon ordre, sur la rue La Chevrotière, près du marché Berthelot.

A LOUER.
CETTE PROPRIÉTÉ de valeur, bien connue sous le nom de "DOMAINE ET MOULINS SAINT-NICOLAS," à une courte distance au nord-est de l'église de Saint-Nicolas, et à trois milles de Québec, comprenant une scierie et un moulin à farine, en très bon ordre, avec toutes les machines, scies, estacades, chaînes, etc.

A LOUER.
LA MAISON occupée par madame Crawford, située sur l'Esplanade, propriété de l'hon. M. Gauthier.

A LOUER.
LA MAISON à deux étages, au pied de l'escalier Chauvin, formant partie de la façade de l'Élevateur, tel qu'occupé en ce moment par Mme. Morency, modiste, et aussi plusieurs logements dans la même maison, aussi, un Hangar en briques à trois étages.

Lot à vendre.
CE LOT DE TERRE VACANT situé au faubourg Saint-Jean, entre les rues Saint-Jean et d'Argillon, et mesurant environ 100 pieds de front. C'est le seul lot vacant sur la rue Saint-Jean.

ANSE à louer.
L'ANSE SAINT-CHARLES, sur le côté nord de la rivière Saint-Charles, vis-à-vis le dépôt du chemin de fer du Nord, voisine de la propriété de M. N. Jones, écuycr, avec Résidences, Étables, Hangar, Quais et autres constructions dessus érigées, aussi, les Estacades, les Chaînes, et autre matériel appartenant au dit établissement. Le tout tel qu'il est maintenant occupé par A. F. A. Knight, écuycr.

A VENDRE OU A LOUER.
CETTE PROPRIÉTÉ de valeur connue sous le nom Manufacture de Compositions Chimiques, et située au terminus projeté de l'Intercolonial et du Québec Canal, Lévis, avec un mécanisme convenable sur les lieux.

AVIS.
W. J. MILLER, avocat, à transporter son bureau au No. 4, rue Saint-Pierre, Basse-Ville. 3 mai 1882. 227-1m

La Banque Nationale
L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES aura lieu, au bureau de la Banque, SAMEDI, le 6 MAI prochain, à DEUX heures P. M.

AVIS.
MALADIES DE POITRINE
Dans le plus grand nombre de cas QUÉRISSON, et dans les cas désespérés, SOULAGEMENT MANIFESTE PAR L'EMPLOI DE l'Élixir Alimpeur Ducre

CHAPEAUX!
Les soussignés viennent de recevoir UN GRAND ASSORTIMENT DE CHAPEAUX des modes du printemps.

CHATEAUX!
Les soussignés viennent de recevoir UN GRAND ASSORTIMENT DE CHAPEAUX des modes du printemps.

CHATEAUX!
Les soussignés viennent de recevoir UN GRAND ASSORTIMENT DE CHAPEAUX des modes du printemps.

CHATEAUX!
Les soussignés viennent de recevoir UN GRAND ASSORTIMENT DE CHAPEAUX des modes du printemps.

CHATEAUX!
Les soussignés viennent de recevoir UN GRAND ASSORTIMENT DE CHAPEAUX des modes du printemps.

CHATEAUX!
Les soussignés viennent de recevoir UN GRAND ASSORTIMENT DE CHAPEAUX des modes du printemps.

CHATEAUX!
Les soussignés viennent de recevoir UN GRAND ASSORTIMENT DE CHAPEAUX des modes du printemps.

EN VENTE
UN ASCENSEUR qui n'aura plus d'utilité pour son propriétaire après les commencements de mai. Cet ascenseur est en bon ordre. Sa force et la longueur de sa chaîne y permettent d'élever un poids de 3000 livres à 70 pieds de hauteur.

LE MAGASIN DE FERRONNERIE
DU BON MARCHÉ!
No. 1, rue Saint-Jean.
ANDREWS FRÈRES, DE FEU THOS. ANDREWS.

BONNE AFFAIRE! BONNE AFFAIRE!
Nous accorderions aussi un escompte de un pour cent pour tous les achats au comptant excédant une piastre.

PEINTURES! PEINTURES!!
Tous devraient faire leur peinture eux-mêmes et par là ils feraient une grande économie. MM. Wadsworth, Martinez et Longman nous ont nommés leurs seuls agents pour leurs couleurs.

PEINTURES à l'épreuve du feu!
Ces Peintures offrent les meilleures garanties pour la plus entière satisfaction des acheteurs, et constituent l'article le meilleur marché.

BEHAN BROTHERS
rue Buade, haute-ville.
IMPORTATIONS
PRINTEMPS!

BEHAN BROTHERS
rue Buade, haute-ville.
IMPORTATIONS
PRINTEMPS!

BEHAN BROTHERS
rue Buade, haute-ville.
IMPORTATIONS
PRINTEMPS!

BEHAN BROTHERS
rue Buade, haute-ville.
IMPORTATIONS
PRINTEMPS!

BEHAN BROTHERS
rue Buade, haute-ville.
IMPORTATIONS
PRINTEMPS!

BEHAN BROTHERS
rue Buade, haute-ville.
IMPORTATIONS
PRINTEMPS!

BEHAN BROTHERS
rue Buade, haute-ville.
IMPORTATIONS
PRINTEMPS!

BEHAN BROTHERS
rue Buade, haute-ville.
IMPORTATIONS
PRINTEMPS!

BEHAN BROTHERS
rue Buade, haute-ville.
IMPORTATIONS
PRINTEMPS!

BEHAN BROTHERS
rue Buade, haute-ville.
IMPORTATIONS
PRINTEMPS!

BEHAN BROTHERS
rue Buade, haute-ville.
IMPORTATIONS
PRINTEMPS!

BEHAN BROTHERS
rue Buade, haute-ville.
IMPORTATIONS
PRINTEMPS!

BEHAN BROTHERS
rue Buade, haute-ville.
IMPORTATIONS
PRINTEMPS!

Marchandises sèches.
NOUVEAUX ARRIVAGES
106 CAISSES
PAR LES VAPEURS

NOUVEAUX ARRIVAGES
106 CAISSES
PAR LES VAPEURS

NOUVEAUX ARRIVAGES
106 CAISSES
PAR LES VAPEURS

NOUVEAUX ARRIVAGES
106 CAISSES
PAR LES VAPEURS

NOUVEAUX ARRIVAGES
106 CAISSES
PAR LES VAPEURS

NOUVEAUX ARRIVAGES
106 CAISSES
PAR LES VAPEURS

NOUVEAUX ARRIVAGES
106 CAISSES
PAR LES VAPEURS

NOUVEAUX ARRIVAGES
106 CAISSES
PAR LES VAPEURS

NOUVEAUX ARRIVAGES
106 CAISSES
PAR LES VAPEURS

NOUVEAUX ARRIVAGES
106 CAISSES
PAR LES VAPEURS

NOUVEAUX ARRIVAGES
106 CAISSES
PAR LES VAPEURS

NOUVEAUX ARRIVAGES
106 CAISSES
PAR LES VAPEURS

NOUVEAUX ARRIVAGES
106 CAISSES
PAR LES VAPEURS

NOUVEAUX ARRIVAGES
106 CAISSES
PAR LES VAPEURS

NOUVEAUX ARRIVAGES
106 CAISSES
PAR LES VAPEURS

NOUVEAUX ARRIVAGES
106 CAISSES
PAR LES VAPEURS

NOUVEAUX ARRIVAGES
106 CAISSES
PAR LES VAPEURS

NOUVEAUX ARRIVAGES
106 CAISSES
PAR LES VAPEURS

NOUVEAUX ARRIVAGES
106 CAISSES
PAR LES VAPEURS

